



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 10672

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le fait que, si la loi quinquennale pour l'emploi a élargi les possibilités d'accès au bénéfice de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises en modifiant les critères d'attribution de celle-ci, le décret d'application nécessaire à la mise en place de cette disposition n'a toujours pas été publié. Les directions départementales du travail et de l'emploi, interrogées à ce sujet, ignorent si les dossiers qui sont déposés aujourd'hui seront pris en compte au titre du nouveau régime ou s'ils relèveront du nouveau régime précédent. Cette incertitude pose des problèmes aux personnes qui ne peuvent surseoir à la création de leur entreprise. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, dans quel délai il entend publier le décret attendu, et, d'autre part, si celui-ci permettra bien une application de la loi quinquennale au 1er janvier 1994 afin d'éviter une discrimination entre les créateurs d'entreprises selon que ces derniers auront déposé leurs dossiers avant ou après la date aléatoire de publication de ce décret.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que les textes d'application de l'article 6 de la loi n° 93-1313 du 20 décembre 1993 qui a réformé l'aide aux chômeurs créateurs-repreneurs d'entreprise (ACCRE), à savoir les décrets n° 94-224 et 94-225 du 21 mars 1994 et l'arrêté du 22 mars 1994, sont entrés en vigueur depuis le 5 avril. Dans l'intervalle, les aides antérieures existantes ont bien entendu continué à être attribuées aux candidats à la création d'entreprise remplissant les conditions requises.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10672

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 468

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3471